

# Association neuchâteloise pour la médiation familiale - ANMF, La Chaux-de-Fonds

## Contact



### Adresses

Association neuchâteloise pour la médiation familiale -  
ANMF, La Chaux-de-Fonds  
Place de l'Hôtel-de-Ville 1  
2300 La Chaux-de-Fonds



### Mail

anmf@ne.ch



### Téléphone

032 886 80 15



### Site

<http://mediation-familiale-ne.ch>



### Fax



### Horaires

Sur rendez-vous uniquement

## Informations complémentaires

### Type

Association

### Rayon géographique

Canton de Neuchâtel et régions  
limitrophes

### Fonctions et bénévolat

Médiateur ou médiatrice formé,-e aux  
techniques de gestion de conflits (ni  
juriste, ni thérapeute, ni conseiller,-ère  
conjugal,-e) lié,-e par le secret  
professionnel

### Subvention

Service reconnu et subventionné par le  
canton de Neuchâtel

### Procédure d'admission

Consultation uniquement sur rendez-  
vous :

- avant, pendant et après une  
séparation
- à tout moment, même si une  
procédure judiciaire est déjà  
engagée
- lorsque des conflits d'ordre  
pratique surgissent au sein de la  
famille
- lorsque des litiges subsistent ou  
réapparaissent
- lorsque des réadaptations quant  
aux décisions s'avèrent  
nécessaires ou souhaitables

### Prix de la cotisation

- Fr. 100.- l'heure à payer, si  
possible, à la fin de chaque séance
- Fr. 100.- l'heure pour la rédaction  
du projet d'entente
- arrangement possible en cas de  
difficultés financières

### Population concernée

Pour toute personne vivant un conflit  
avec ses grands-parents, ses parents, son  
conjoint, ses frères et soeurs, des jeunes  
adultes, des adolescents, des enfants, la  
famille élargie ou entre générations.

Pour les couples avec ou sans enfant, qui  
envisagent une séparation ou qui  
envisagent un divorce.

### Informations complémentaires

Consultation également à Neuchâtel, voir  
fiche [Association neuchâteloise pour la  
médiation familiale - ANMF, Neuchâtel](#)

### Langues

Français

## Buts

Promouvoir, développer et offrir la médiation familiale :

- négociation des modalités de la vie future en tenant compte des besoins de chacun-e, en particulier des enfants
- négociation après séparation ou divorce pour des problèmes liés à l'application des décisions prises

## Prestations

Le médiateur ou médiatrice

- favorise l'écoute et dialogue dans le respect mutuel
- permet au couple de trouver ses solutions propres
- demeure neutre et impartial envers les parties concernées
- stimule l'élaboration d'un projet d'entente (accepté par le couple ou la famille et non imposé)

GSR - Guide social romand - [www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : [gsr@artias.ch](mailto:gsr@artias.ch)